

ARTICLE 31

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
TEXTE DE L'ARTICLE 31	
Introduction	1-4
Résumé de la pratique	5-11
Annexe	
	<i>Page</i>
Tableau des cas, autres que ceux qui relèvent de l'Article 32, où le Conseil de sécurité a invité ou refusé d'inviter des États Membres de l'Organisation à participer à ses débats .	93
A.— Cas où le Conseil a décidé d'adresser une invitation	93
1. Invitations adressées à des États Membres dont le Conseil a estimé que les intérêts étaient particulièrement affectés	93
2. Invitations adressées à des États Membres qui ont attiré l'attention du Conseil de sécurité sur une affaire, conformément au paragraphe 1 de l'Article 35.	122
**B.— Cas où le Conseil a refusé d'adresser une invitation	

TEXTE DE L'ARTICLE 31

Tout Membre de l'Organisation qui n'est pas membre du Conseil de sécurité peut participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question soumise au Conseil de sécurité, chaque fois que celui-ci estime que les intérêts de ce Membre sont particulièrement affectés.

INTRODUCTION

1. Pendant la période considérée le Conseil de sécurité a poursuivi la pratique antérieure en matière d'application et d'interprétation de l'Article 31.

2. Étant donné qu'il n'y a pas eu de débat de fond important concernant les invitations aux États Membres en application de l'Article 31, la présente étude se compose seulement d'un résumé de la pratique et d'une annexe contenant une récapitulation des invitations.

3. Le résumé de la pratique donne un bref aperçu des invitations adressées au cours de la période considérée, y compris celles adressées à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), conformément à la décision initiale du Conseil consignée dans le *Supplément n° 5*.

4. La discussion au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation d'une proposition ayant trait aux Articles 31 et 32 figure également dans le résumé de la pratique.

RÉSUMÉ DE LA PRATIQUE

5. De sa 2108^e séance, tenue le 1^{er} janvier 1979, à sa 2565^e séance, tenue le 14 décembre 1984, le Conseil de sécurité a adressé 1 401 invitations aux membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils participent à ses débats¹. Aucune demande de participation d'un État Membre n'a été rejetée.

6. Mille trois cent dix de ces invitations ont été adressées au motif que les intérêts du membre concerné avaient été considérés comme « particulièrement affectés » au sens de l'Article 31 de la Charte et en application de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Les 91 invitations restantes ont été envoyées, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, aux membres de l'Organisation des

¹ Ce chiffre ne comprend pas les invitations qui auraient pu être adressées par le Conseil à des membres de l'Organisation des Nations Unies en vertu de l'Article 32

Nations Unies qui avaient attiré l'attention du Conseil de sécurité sur une affaire conformément au paragraphe 1 de l'Article 35. Dans la plupart des cas, le Président a indiqué que l'invitation était adressée « conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire »; dans un petit nombre de cas, il a été fait explicitement référence à l'Article 31 et à l'Article 37²

7. C'est le Président qui a pris l'initiative des invitations que le Conseil de sécurité a adressées à des membres de l'Organisation des Nations Unies, suite en général à une demande formulée dans une lettre par l'État concerné. Le Conseil a maintenu la pratique consistant à prendre une décision sans qu'un projet de résolution ait été officiellement présenté et sans procéder à un vote. Le Président a généralement consulté le Conseil en appelant son attention sur la demande en question puis, lorsque aucune objection n'avait été soulevée, l'État ou les États intéressés ont été appelés à prendre place à la table du Conseil, sans droit de vote.

8. Pendant la période considérée, un certain nombre d'invitations ont été adressées à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), conformément à la décision initiale prise par le Conseil à sa 1859^e séance, le 4 décembre 1975, tendant à ce qu'elle participe aux débats concernant le Moyen-Orient³. Dans chaque cas, le Président a appelé l'attention du Conseil sur la proposition faite par l'État Membre demandant qu'une invitation soit adressée à l'OLP. Le Président a fait observer que cette proposition n'était présentée ni en vertu de l'article 37 ni en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, mais que, si elle était adoptée par le Conseil, l'invitation adressée à l'OLP de participer aux débats lui donnerait les mêmes droits de participation que ceux qui sont conférés à un État Membre invité à participer au débat au titre de l'article 37. Vingt-sept propositions de cet ordre ont été mises aux voix au Conseil et adoptées⁴.

9. Les représentants des États Membres invités ont continué à participer au débat sur la question considérée, de la même manière que les membres du Conseil, sous réserve des restrictions concernant le vote et la présentation de propositions et de projets de résolution, qui sont prévues à l'Article 31 de la Charte et à l'article 38 du règlement intérieur provisoire.

² L'inclusion ou l'omission de références expresses à l'Article 31 et à l'article 37 ne revêtant pas une importance capitale pour l'interprétation de ces dispositions de fond dans la pratique du Conseil de sécurité, la présente étude n'indique pas le nombre de fois où le Président a fait référence à ces articles.

³ Voir Répertoire, Supplément n° 5, Article 31, par. 9 et 10.

⁴ Voir les questions ci-après : la situation au Moyen-Orient (2113^e, 2146^e, 2164^e, 2180^e, 2213^e, 2233^e, 2245^e, 2292^e, 2331^e, 2374^e, 2379^e, 2400^e et 2540^e séances); la situation dans les territoires arabes occupés (2123^e, 2156^e, 2199^e, 2221^e, 2222^e, 2226^e, 2259^e, 2322^e, 2334^e, 2352^e et 2401^e séances); la question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables (2155^e et 2204^e séances); Plainte de l'Iraq (2280^e séance).

10. À sa session de 1984, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, conformément au mandat que lui avait confié l'Assemblée générale⁵, a examiné une proposition⁶ qui avait trait, dans une certaine mesure, aux Articles 31 et 32. Cette proposition prévoyait, entre autres, que le Conseil de sécurité puisse « tenir des consultations officieuses... lorsqu'une situation ou un différend particuliers sont portés à l'attention du Conseil de sécurité sans qu'une réunion ait été demandée », auquel cas « il conviendrait d'assurer la participation des parties concernées ». À l'appui de la participation des parties aux consultations officieuses, il a été souligné⁷ qu'« il importait de donner à tous les États concernés par une situation ou parties à un différend accès au Conseil de sécurité sur un pied d'égalité ». On a également estimé que l'accès des parties à un différend à l'organe qui devrait statuer était un principe juridique général, dont s'inspiraient les Articles 31 et 32 de la Charte. D'autres représentants ont émis des réserves au motif que, dans la pratique actuelle, les parties à un différend avaient la possibilité de faire connaître leurs vues. Ils ont également estimé qu'en prenant pour principe d'accroître la participation active des parties au stade des consultations officieuses on risquait de diminuer la capacité du Conseil de régler efficacement et rapidement les questions qui étaient portées à son attention. Le Conseil était habilité à agir au nom de tous les États Membres et devait conserver la possibilité de se réunir à huis clos, s'il le souhaitait. L'Assemblée générale, lorsqu'elle avait défini le mandat du Comité spécial lors de sa session de 1985, avait décidé⁸ que le Comité devrait poursuivre ses travaux sur le document de travail.

11. Un tableau des invitations adressées aux membres de l'Organisation des Nations Unies pendant la période considérée est présenté dans l'annexe à la présente étude. Comme dans les études précédentes concernant l'Article 31, les invitations sont classées par ordre chronologique pour chaque point de l'ordre du jour et réparties en deux grandes catégories selon le motif pour lequel elles ont été adressées. C'est, à propos de chaque invitation, la décision initiale du Conseil de sécurité, qui a adressé dans chaque cas l'invitation, qui figure dans le tableau.

⁵ AG, résolution 38/141, par. 3, a.

⁶ Document de travail présenté par l'Allemagne (République fédérale d'), la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Japon et la Nouvelle-Zélande (A/AC.182/L.38) sect. I.1. Pour le texte de ce document de travail intitulé « Prévention et élimination des menaces à la paix ainsi que des situations qui peuvent entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend », voir AG (39), Suppl. n° 33, par. 20.

⁷ Pour le débat, voir AG (39), Suppl. n° 33, par. 55 à 59.

⁸ AG, résolution 39/88 A, par. 3, a.

ANNEXE

Tableau des cas, autres que ceux qui relèvent de l'Article 32, où le Conseil de sécurité a invité ou refusé d'inviter des États Membres de l'Organisation à participer à ses débats

A. — Cas où le Conseil a décidé d'adresser une invitation

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
<i>1. Invitations adressées à des États Membres dont le Conseil a estimé que les intérêts étaient particulièrement affectés</i>		
1. Télégramme en date du 3 janvier 1979 adressé par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchéa démocratique	Cuba	CS (34), 2108 ^e séance
	Viet Nam	Ibid.
	Hongrie	CS (34), 2109 ^e séance
	Indonésie	Ibid.
	Malaisie	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Singapour	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Thaïlande	Ibid.
	Australie	CS (34), 2110 ^e séance
	Japon	Ibid.
	Mongolie	Ibid.
	Nouvelle-Zélande	Ibid.
	Philippines	Ibid.
	Pologne	Ibid.
	Bulgarie	CS (34), 2111 ^e séance
	Yougoslavie	Ibid.
2. La situation au Moyen-Orient	Israël	CS (34), 2113 ^e séance
	Liban	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Israël	CS (34), 2146 ^e séance
	Jamahiriya arabe libyenne	CS (34), 2147 ^e séance
	République arabe syrienne	Ibid.
	Égypte	CS (34), 2148 ^e séance
	Iran	Ibid.
	Irlande	Ibid.
	Jordanie	Ibid.
	Pays-Bas	Ibid.
	Israël	CS (34), 2164 ^e séance
	Pays-Bas	Ibid.
	Irlande	CS (34), 2165 ^e séance
	République arabe syrienne	Ibid.
	Israël	CS (34), 2180 ^e séance
	Liban	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Israël	CS (35), 2213 ^e séance
	Jordanie	Ibid.
	Pays-Bas	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Irlande	CS (35), 2214 ^e séance
	Italie	Ibid.
	Nigéria	CS (35), 2215 ^e séance
	République arabe syrienne	Ibid.
	Arabie saoudite	CS (35), 2217 ^e séance
	Fidji	Ibid.
	Irlande	CS (35), 2232 ^e séance
	Israël	Ibid.
	Liban	Ibid.
	Pays-Bas	Ibid.
	Égypte	CS (35), 2233 ^e séance
	Indonésie	Ibid.
	Iraq	Ibid.
	Israël	Ibid.
	Jordanie	Ibid.
	Maroc	Ibid.
	Liban	CS (35), 2234 ^e séance
	Mauritanie	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Arabie saoudite	CS (35), 2235 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Koweït	Ibid.
	Qatar	Ibid.
	Sénégal	Ibid.
	Malaisie	CS (35), 2236 ^e séance
	Turquie	Ibid.
	Yémen	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Bahreïn	CS (35), 2238 ^e séance
	Émirats arabes unis	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Algérie	CS (35), 2241 ^e séance
	Djibouti	Ibid.
	Gabon	Ibid.
	Guinée	Ibid.
	Guinée-Bissau	Ibid.
	Haute-Volta ^a	Ibid.
	Iran	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Maldives	Ibid.
	Mali	Ibid.
	Oman	Ibid.
	Ouganda	Ibid.
	République-Unie du Cameroun	Ibid.
	Tchad	Ibid.

^a Burkina Faso à compter du 6 août 1984.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Yémen démocratique	Ibid.
	Gambie	CS (35), 2242 ^e séance
	Algérie	CS (35), 2245 ^e séance
	Arabie saoudite	Ibid.
	Bahreïn	Ibid.
	Djibouti	Ibid.
	Égypte	Ibid.
	Émirats arabes unis	Ibid.
	Gambie	Ibid.
	Guinée	Ibid.
	Guinée-Bissau	Ibid.
	Haute-Volta ^a	Ibid.
	Indonésie	Ibid.
	Iran	Ibid.
	Iraq	Ibid.
	Israël	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Jordanie	Ibid.
	Koweït	Ibid.
	Liban	Ibid.
	Malaisie	Ibid.
	Maldives	Ibid.
	Mali	Ibid.
	Maroc	Ibid.
	Mauritanie	Ibid.
	Oman	Ibid.
	Qatar	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Sénégal	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Tchad	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Yémen	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Israël	CS (35), 2258 ^e séance
	Liban	Ibid.
	Israël	CS (36), 2265 ^e séance
	Israël	CS (36), 2289 ^e séance
	Liban	Ibid.
	Israël	CS (36), 2292 ^e séance
	Jordanie	Ibid.
	Arabie saoudite	CS (36), 2293 ^e séance
	Égypte	Ibid.
	Mauritanie	Ibid.

^a Burkina Faso à compter du 6 août 1984.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	République arabe syrienne	Ibid.
	Yémen	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Israël	CS (36), 2320 ^e séance
	Koweït	Ibid.
	Liban	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Israël	CS (37), 2331 ^e séance
	République arabe syrienne	CS (37), 2332 ^e séance
	Israël	CS (37), 2374 ^e séance
	Égypte	CS (37), 2375 ^e séance
	Israël	CS (37), 2379 ^e séance
	Liban	Ibid.
	Pays-Bas	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Suède	Ibid.
	Égypte	CS (37), 2380 ^e séance
	Israël	Ibid.
	Cuba	CS (37), 2389 ^e séance
	Inde	Ibid.
	Koweït	CS (37), 2394 ^e séance
	République arabe syrienne	Ibid.
	Algérie	CS (37), 2396 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Liban	CS (37), 2400 ^e séance
	Israël	CS (38), 2411 ^e séance
	Liban	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Liban	CS (38), 2456 ^e séance
	Israël	CS (38), 2480 ^e séance
	Liban	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Soudan	CS (38), 2495 ^e séance
	Italie	CS (39), 2514 ^e séance
	Liban	Ibid.
	Sénégal	CS (39), 2516 ^e séance
	Israël	CS (39), 2530 ^e séance
	Liban	Ibid.
	Israël	CS (39), 2540 ^e séance
	Liban	Ibid.
	Israël	CS (39), 2552 ^e séance
	Koweït	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Qatar	CS (39), 2553 ^e séance
	Émirats arabes unis	Ibid.
	Soudan	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Yémen	Ibid.
	Iran (République islamique d')	CS (39), 2554 ^e séance
	Cuba	CS (39), 2555 ^e séance
	Turquie	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Liban	CS (39), 2559 ^e séance
3. La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences pour la paix et la sécurité internationales	Australie	CS (34), 2114 ^e séance
	Canada	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Kampuchéa démocratique	Ibid.
	Malaisie	Ibid.
	Nouvelle-Zélande	Ibid.
	Pologne	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Singapour	Ibid.
	Thaïlande	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Bulgarie	CS (34), 2115 ^e séance
	Hongrie	Ibid.
	Indonésie	Ibid.
	Japon	Ibid.
	Mongolie	Ibid.
	Philippines	Ibid.
	Pakistan	CS (34), 2116 ^e séance
	Angola	CS (34), 2117 ^e séance
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
4. La situation en Rhodésie du Sud :	Angola	CS (34), 2119 ^e séance
	Bénin	Ibid.
	Botswana	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Ghana	Ibid.
	Sri Lanka	CS (34), 2120 ^e séance
	Yougoslavie	Ibid.
	Inde	CS (34), 2142 ^e séance
	Kenya	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Botswana	CS (34), 2143 ^e séance
	Yougoslavie	Ibid.
	Botswana	CS (34), 2181 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Libéria	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Mozambique	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Botswana	CS (35), 2192 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Égypte	Ibid.
	Libéria	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Algérie	CS (35), 2193 ^e séance
	Nigéria	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Zaire	CS (35), 2194 ^e séance
	Ghana	CS (35), 2195 ^e séance
	Kenya	Ibid.
	Ouganda	Ibid.
5. La situation dans les territoires arabes occupés	Égypte	CS (34), 2123 ^e séance
	Inde	Ibid.
	Iran	Ibid.
	Iraq	Ibid.
	Israël	Ibid.
	Liban	Ibid.
	Pakistan	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Yémen	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Mauritanie	CS (34), 2124 ^e séance
	Sénégal	Ibid.
	Hongrie	CS (34), 2125 ^e séance
	Indonésie	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Ukraine (RSS)	CS (34), 2126 ^e séance
	Viet Nam	Ibid.
	Qatar	CS (34), 2127 ^e séance
	République démocratique allemande	Ibid.
	Tunisie	CS (34), 2128 ^e séance
	Kampuchéa démocratique	CS (34), 2131 ^e séance
	Roumanie	Ibid.
	Arabie saoudite	CS (34), 2134 ^e séance
	Égypte	CS (34), 2156 ^e séance
	Israël	Ibid.
	Jordanie	Ibid.
	République arabe syrienne	CS (34), 2157 ^e séance

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Cuba	CS (35), 2199 ^e séance
	Égypte	Ibid.
	Israël	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Algérie	CS (35), 2200 ^e séance
	Pakistan	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Afghanistan	CS (35), 2201 ^e séance
	Indonésie	CS (35), 2202 ^e séance
	Koweït	Ibid.
	Liban	Ibid.
	Israël	CS (35), 2221 ^e séance
	Jordanie	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Israël	CS (35), 2222 ^e séance
	Égypte	CS (35), 2226 ^e séance
	Israël	Ibid.
	Jordanie	Ibid.
	Égypte	CS (35), 2259 ^e séance
	Israël	Ibid.
	Koweït	Ibid.
	Arabie saoudite	Ibid.
	Cuba	CS (36), 2316 ^e séance
	Égypte	Ibid.
	Israël	Ibid.
	Koweït	Ibid.
	Liban	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Inde	CS (36), 2317 ^e séance
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Pakistan	CS (36), 2318 ^e séance
	Roumanie	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Zaïre	Ibid.
	Indonésie	CS (36), 2319 ^e séance
	Sénégal	Ibid.
	Cuba	CS (37), 2322 ^e séance
	Israël	Ibid.
	Koweït	Ibid.
	Maroc	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Sénégal	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Yémen	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Yémen démocratique	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Afghanistan	CS (37), 2323 ^e séance
	Algérie	Ibid.
	Arabie saoudite	Ibid.
	Bangladesh	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Qatar	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Hongrie	CS (37), 2324 ^e séance
	Iraq	Ibid.
	Pakistan	Ibid.
	Ukraine (RSS)	Ibid.
	Bulgarie	CS (37), 2325 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Mongolie	Ibid.
	Nicaragua	Ibid.
	Portugal	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Burundi	CS (37), 2327 ^e séance
	Émirats arabes unis	Ibid.
	Indonésie	Ibid.
	Mauritanie	Ibid.
	Oman	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Grenade	CS (37), 2329 ^e séance
	Égypte	CS (37), 2334 ^e séance
	Israël	Ibid.
	Pakistan	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Sénégal	Ibid.
	Maroc	CS (37), 2338 ^e séance
	Turquie	Ibid.
	Inde	CS (37), 2340 ^e séance
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Algérie	CS (37), 2344 ^e séance
	Bangladesh	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Iraq	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Yémen	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Arabie saoudite	CS (37), 2348 ^e séance

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Yémen démocratique	Ibid.
	Arabie saoudite	CS (37), 2352 ^e séance
	Israël	Ibid.
	Pakistan	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Bangladesh	CS (37), 2353 ^e séance
	Guinée	Ibid.
	Indonésie	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Malaisie	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Niger	CS (37), 2354 ^e séance
	Sénégal	Ibid.
	Inde	CS (37), 2355 ^e séance
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Djibouti	CS (37), 2356 ^e séance
	Émirats arabes unis	Ibid.
	Koweït	CS (37), 2357 ^e séance
	Sénégal	CS (37), 2401 ^e séance
	Égypte	CS (38), 2412 ^e séance
	Inde	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Yémen	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Algérie	CS (38), 2413 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Koweït	Ibid.
	Liban	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Émirats arabes unis	CS (38), 2413 ^e séance
	Turquie	Ibid.
	Grèce	CS (38), 2414 ^e séance
	Yémen démocratique	Ibid.
	Mali	CS (38), 2438 ^e séance
	Afghanistan	CS (38), 2457 ^e séance
	Malaisie	Ibid.
	Arabie saoudite	CS (38), 2459 ^e séance
	Bahreïn	Ibid.
	Bangladesh	Ibid.
	Djibouti	Ibid.
	Iraq	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Mauritanie	Ibid.
	Oman	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Somalie	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Tunisie	Ibid.
	Israël	CS (38), 2460 ^e séance
6. Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud	Algérie	CS (34), 2130 ^e séance
	Bulgarie	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Bénin	CS (34), 2132 ^e séance
	Botswana	Ibid.
	Congo	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Ghana	Ibid.
	Guinée	Ibid.
	Madagascar	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Égypte	CS (34), 2133 ^e séance
	Guyana	Ibid.
	Libéria	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Roumanie	Ibid.
	Sierra Leone	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Togo	Ibid.
	Inde	CS (34), 2135 ^e séance
	Ukraine (RSS)	CS (34), 2138 ^e séance
	Brésil	CS (34), 2169 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Libéria	Ibid.
	Colombie	CS (34), 2170 ^e séance
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Algérie	CS (35), 2237 ^e séance
	Botswana	Ibid.
	Brésil	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	Nicaragua	Ibid.
	Pakistan	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Roumanie	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Bénin	CS (35), 2240 ^e séance
	Guinée	Ibid.
	Madagascar	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
	Brésil	CS (36), 2296 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Zimbabwe	Ibid.
	Afrique du Sud	CS (36), 2297 ^e séance
	Allemagne, République fédérale d'	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Kenya	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Canada	CS (36), 2298 ^e séance
	Mozambique	CS (36), 2300 ^e séance
	Afrique du Sud	CS (38), 2504 ^e séance
	Botswana	Ibid.
	Brésil	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Mauritanie	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	Portugal	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Zambie	Ibid.
	Argentine	CS (38), 2505 ^e séance
	Canada	Ibid.
	Égypte	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Bénin	CS (38), 2506 ^e séance
	Éthiopie	Ibid.
	Cuba	CS (38), 2507 ^e séance
	Turquie	Ibid.
	Afrique du Sud	CS (39), 2509 ^e séance
	Éthiopie	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Togo	Ibid.
	Zambie	Ibid.
	Algérie	CS (39), 2510 ^e séance
	Nigéria	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	République arabe syrienne	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
7. La situation à Chypre	Chypre	CS (34), 2150 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Chypre	CS (34), 2179 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Chypre	CS (35), 2230 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Chypre	CS (35), 2257 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Chypre	CS (36), 2279 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Chypre	CS (36), 2313 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Chypre	CS (37), 2378 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Chypre	CS (37), 2405 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Canada	CS (38), 2453 ^e séance
	Chypre	Ibid.
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Australie	CS (38), 2497 ^e séance
	Canada	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Roumanie	Ibid.
	Seychelles	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Algérie	CS (38), 2498 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Égypte	CS (38), 2500 ^e séance
	Chypre	CS (38), 2503 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Antigua-et-Barbuda	CS (39), 2531 ^e séance

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Afghanistan	CS (39), 2532 ^e séance
	Australie	CS (39), 2533 ^e séance
	Équateur	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Algérie	CS (39), 2534 ^e séance
	Cuba	CS (39), 2535 ^e séance
	Guyana	Ibid.
	Jamaïque	Ibid.
	Mongolie	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Bangladesh	CS (39), 2536 ^e séance
	Bulgarie	Ibid.
	Costa Rica	Ibid.
	Hongrie	Ibid.
	Panama	Ibid.
	Sainte-Lucie	Ibid.
	République démocratique allemande	CS (39), 2537 ^e séance
	Malaisie	CS (39), 2538 ^e séance
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Chypre	CS (39), 2547 ^e séance
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Canada	CS (39), 2565 ^e séance
	Chypre	Ibid.
	Grèce	Ibid.
	Turquie	Ibid.
8. Lettres en date des 13 et 15 juin 1979 adressées par le représentant du Maroc	Algérie	CS (34), 2151 ^e séance
	Bénin	Ibid.
	Madagascar	Ibid.
	Mauritanie	CS (34), 2152 ^e séance
	Zaïre	Ibid.
	Congo	CS (34), 2153 ^e séance
	Angola	CS (35), 2154 ^e séance
	Burundi	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Sao Tomé-et-Principe	Ibid.
	Sénégal	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
9. La question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables	Égypte	CS (34), 2155 ^e séance
	Israël	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Jordanie	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Tunisie	Ibid.
	République démocratique allemande	CS (34), 2160 ^e séance
	Afghanistan	CS (34), 2161 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Iraq	Ibid.
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Maroc	CS (34), 2162 ^e séance
	Sénégal	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Égypte	CS (35), 2204 ^e séance
	Iraq	Ibid.
	Israël	Ibid.
	Jordanie	Ibid.
	Liban	Ibid.
	Algérie	CS (35), 2205 ^e séance
	Inde	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Bahreïn	CS (35), 2207 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Madagascar	Ibid.
	Maroc	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Hongrie	CS (35), 2208 ^e séance
	Yémen	Ibid.
	Bulgarie	CS (35), 2219 ^e séance
	Arabie saoudite	Ibid.
	Émirats arabes unis	Ibid.
	Guyana	Ibid.
	Qatar	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Ukraine (RSS)	Ibid.
	Yémen démocratique	CS (35), 2220 ^e séance
10. Admission de nouveaux membres		
(Sainte-Lucie)	Barbade	CS (34), 2167 ^e séance
	Libéria	Ibid.
(Saint-Vincent-et-les Grenadines)	Sainte-Lucie	CS (35), 2198 ^e séance
	Trinité-et-Tobago	Ibid.
(Zimbabwe)	Algérie	CS (35), 2244 ^e séance
	Allemagne, République fédérale d'	Ibid.
	Australie	Ibid.
	Égypte	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Japon	Ibid.
	Pakistan	Ibid.
	Roumanie	Ibid.
	Sierra Leone	Ibid.
(Vanuatu)	Australie	CS (36), 2291 ^e séance
	Nouvelle-Zélande	Ibid.
(Belize)	Guatemala	CS (36), 2301 ^e séance
	Barbade	CS (36), 2302 ^e séance
	Nicaragua	Ibid.
	Sainte-Lucie	Ibid.
(Antigua-et-Barbuda)	Nicaragua	CS (36), 2309 ^e séance
	Sainte-Lucie	Ibid.
(Saint-Kitts-et-Nevis)	Équateur	CS (38), 2479 ^e séance
(Brunéi Darussalam)	Indonésie	CS (39), 2518 ^e séance
11. Plainte de la Zambie	Jamahiriya arabe libyenne	CS (34), 2171 ^e séance
12. Lettre en date du 25 novembre 1979 adressée par le Secrétaire général.	Iran	CS (34), 2172 ^e séance
	Sri Lanka	Ibid.
	Égypte	CS (34), 2175 ^e séance
	Libéria	Ibid.
	Zaïre	Ibid.
	Allemagne, République fédérale d'	CS (34), 2176 ^e séance
	Australie	Ibid.
	Canada	Ibid.
	Espagne	Ibid.
	Italie	Ibid.
	Japon	Ibid.
	Malawi	Ibid.
	Panama	Ibid.
	Pays-Bas	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Autriche	CS (34), 2177 ^e séance
	Belgique	Ibid.
	Maurice	Ibid.
	Swaziland	Ibid.
	Grèce	CS (34), 2178 ^e séance
13. Lettre en date du 22 décembre 1979 adressée par le représentant des États-Unis	Allemagne, République fédérale d'	CS (34), 2182 ^e séance
	Australie	Ibid.
	Canada	Ibid.
	Singapour	Ibid.
	Japon	CS (34), 2183 ^e séance
14. Lettre datée du 3 janvier 1980 adressée par 52 États Membres, concernant l'Afghanistan	Afghanistan	CS (35), 2185 ^e séance
	Bulgarie	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Kampuchéa démocratique	Ibid.
	Pologne	Ibid.
	Mongolie	CS (35), 2186 ^e séance
	Tchécoslovaquie	CS (35), 2187 ^e séance
	Hongrie	Ibid.
	Viet Nam	CS (35), 2188 ^e séance
	République démocratique populaire lao	CS (35), 2189 ^e séance
	Yougoslavie	Ibid.
	Zaïre	CS (35), 2190 ^e séance
15. Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud	Angola	CS (35), 2209 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Libéria	Ibid.
	Maurice	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Algérie	CS (35), 2210 ^e séance
	Émirats arabes unis	Ibid.
	Guyana	Ibid.
	Zaïre	Ibid.
	Inde	CS (35), 2211 ^e séance
16. La question de l'Afrique du Sud	Mozambique	CS (35), 2225 ^e séance
	Nigéria	Ibid.
	Botswana	CS (35), 2227 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Égypte	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Seychelles	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Algérie	CS (35), 2228 ^e séance
	Zaïre	Ibid.
	Bahreïn	CS (35), 2229 ^e séance
	Bénin	Ibid.
	Guyana	Ibid.
	Roumanie	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Algérie	CS (37), 2398 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Ghana	Ibid.
	Afrique du Sud	CS (39), 2548 ^e séance
	Argentine	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Thaïlande	Ibid.
	Bénin	CS (39), 2549 ^e séance
	Cuba	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Mongolie	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Trinité-et-Tobago	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Congo	CS (39), 2550 ^e séance
	Indonésie	Ibid.
	Koweït	Ibid.
	Qatar	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Afghanistan	CS (39), 2551 ^e séance
	Guyana	Ibid.
	Kenya	Ibid.
	Togo	Ibid.
	Afrique du Sud	CS (39), 2560 ^e séance
	Afrique du Sud	CS (39), 2564 ^e séance
17. Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1980 adressée par le représentant de Malte	Jamahiriya arabe libyenne	CS (35), 2246 ^e séance
	Jamahiriya arabe libyenne	CS (36), 2294 ^e séance
18. La situation entre l'Iran et l'Iraq	Iraq	CS (35), 2247 ^e séance
	Japon	CS (35), 2248 ^e séance
	Cuba	CS (35), 2250 ^e séance
	Iran	Ibid.
	Iraq	CS (37), 2383 ^e séance
	Maroc	CS (37), 2399 ^e séance
19. Date des élections en vue de pourvoir deux sièges vacants à la Cour internationale de Justice	République arabe syrienne	CS (35), 2255 ^e séance
20. La situation en Namibie	Afrique du Sud	CS (36), 2267 ^e séance
	Algérie	Ibid.
	Angola	Ibid.
	Bénin	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Guinée	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Indonésie	Ibid.
	Jamaïque	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Sénégal	Ibid.
	Sierra Leone	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Togo	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Zaire	Ibid.
	Zambie	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Zimbabwe	Ibid.
	Allemagne, République fédérale d'	CS (36), 2268 ^e séance
	Canada	Ibid.
	Kenya	Ibid.
	Roumanie	CS (36), 2269 ^e séance
	Brésil	CS (36), 2270 ^e séance
	Bangladesh	CS (36), 2271 ^e séance
	Yémen démocratique	Ibid.
	Burundi	CS (36), 2272 ^e séance
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Pakistan	Ibid.
	Guyana	CS (36), 2274 ^e séance
	Singapour	CS (36), 2275 ^e séance
	Afrique du Sud	CS (38), 2439 ^e séance
	Algérie	Ibid.
	Angola	Ibid.
	Australie	Ibid.
	Bangladesh	Ibid.
	Bénin	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Égypte	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Gambie	Ibid.
	Guinée	Ibid.
	Indonésie	Ibid.
	Jamaïque	Ibid.
	Koweït	Ibid.
	Mali	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
	Panama	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Roumanie	Ibid.
	Sénégal	Ibid.
	Seychelles	Ibid.
	Sierra Leone	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Tunisie	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Zambie	Ibid.
	Afghanistan	CS (38), 2440 ^e séance
	Allemagne, République fédérale d'	Ibid.
	Botswana	Ibid.
	Canada	Ibid.
	Haute-Volta ^a	Ibid.

^a Burkina Faso à compter du 6 août 1984.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Kenya	Ibid.
	Maroc	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	Ouganda	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	CS (38), 2441 ^e séance
	Japon	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Bulgarie	CS (38), 2442 ^e séance
	Chili	Ibid.
	Venezuela	Ibid.
	Barbade	CS (38), 2443 ^e séance
	Chypre	Ibid.
	Gabon	Ibid.
	Libéria	Ibid.
	Mexique	Ibid.
	Mongolie	Ibid.
	Niger	Ibid.
	Qatar	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Argentine	CS (38), 2444 ^e séance
	Hongrie	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Tchécoslovaquie	CS (38), 2446 ^e séance
	Malaisie	CS (38), 2447 ^e séance
	Grenade	CS (38), 2448 ^e séance
	Ghana	CS (38), 2449 ^e séance
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Colombie	CS (38), 2450 ^e séance
	Afrique du Sud	CS (38), 2481 ^e séance
	Angola	Ibid.
	Canada	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Sierra Leone	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Zambie	Ibid.
	Allemagne, République fédérale d'	CS (38), 2482 ^e séance
	Botswana	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	Venezuela	Ibid.
	Algérie	CS (38), 2483 ^e séance
	Kenya	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Koweït	Ibid.
	Mexique	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Tunisie	Ibid.
	Tchécoslovaquie	CS (38), 2485 ^e séance
	Argentine	CS (38), 2486 ^e séance
	Bulgarie	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Hongrie	CS (38), 2488 ^e séance
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Pérou	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Ouganda	CS (38), 2490 ^e séance
	Turquie	Ibid.
21. Plainte de l'Iraq	Algérie	CS (36), 2280 ^e séance
	Brésil	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Israël	Ibid.
	Jordanie	Ibid.
	Koweït	Ibid.
	Liban	Ibid.
	Pakistan	Ibid.
	Roumanie	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Bulgarie	CS (36), 2281 ^e séance
	Guyana	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Zambie	Ibid.
	Bangladesh	CS (36), 2282 ^e séance
	Égypte	Ibid.
	Hongrie	Ibid.
	Mongolie	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Sierra Leone	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Indonésie	CS (36), 2283 ^e séance
	Italie	Ibid.
	Maroc	Ibid.
	Pologne	Ibid.
	Yémen	Ibid.
	Nicaragua	CS (36), 2284 ^e séance

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
22. Plainte des Seychelles	Malaisie	CS (36), 2285 ^e séance
	Jamahiriya arabe libyenne	CS (36), 2288 ^e séance
	Botswana	CS (36), 2314 ^e séance
	Algérie	CS (37), 2359 ^e séance
	Angola	Ibid.
	Argentine	Ibid.
	Bénin	Ibid.
	Botswana	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Égypte	Ibid.
	Honduras	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Madagascar	Ibid.
	Maldives	Ibid.
	Malte	Ibid.
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Seychelles	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Afghanistan	CS (37), 2361 ^e séance
	Barbade	Ibid.
	Bulgarie	Ibid.
	Grenade	Ibid.
	Hongrie	Ibid.
	Mali	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	Nicaragua	Ibid.
	Pakistan	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Sao Tomé-et-Principe	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
Jamahiriya arabe libyenne	CS (37), 2365 ^e séance	
Kenya	Ibid.	
Maurice	Ibid.	
République arabe syrienne	Ibid.	
Bangladesh	CS (37), 2367 ^e séance	
Mongolie	Ibid.	
Nigéria	Ibid.	
Sri Lanka	Ibid.	
Swaziland	Ibid.	
Zambie	Ibid.	
23. Lettre datée du 19 mars 1982 adressée par le représentant du Nicaragua	Angola	CS (37), 2335 ^e séance
	Argentine	Ibid.
	Cuba	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Honduras	Ibid.
	Mexique	Ibid.
	Viet Nam	CS (37), 2337 ^e séance
	Grenade	CS (37), 2339 ^e séance
	Inde	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Mozambique	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Seychelles	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Bénin	CS (37), 2341 ^e séance
	El Salvador	Ibid.
	Madagascar	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Zambie	Ibid.
	Chili	CS (37), 2342 ^e séance
	Colombie	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Maurice	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Zimbabwe	Ibid.
	Algérie	CS (37), 2343 ^e séance
	Congo	Ibid.
	Costa Rica	Ibid.
	Iraq	CS (37), 2347 ^e séance
24. Lettre datée du 1 ^{er} avril 1982 adressée par le représentant du Royaume-Uni	Argentine	CS (37), 2345 ^e séance
	Australie	CS (37), 2349 ^e séance
	Canada	Ibid.
	Nouvelle-Zélande	Ibid.
	Bolivie	CS (37), 2350 ^e séance
	Brésil	Ibid.
	Paraguay	Ibid.
	Pérou	Ibid.
25. Question concernant la situation dans la région des îles Falkland (Malvinas)	Antigua-et-Barbuda	CS (37), 2360 ^e séance
	Argentine	Ibid.
	Australie	Ibid.
	Brésil	Ibid.
	Équateur	Ibid.
	Mexique	Ibid.
	Uruguay	Ibid.
	Venezuela	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Bolivie	CS (37), 2362 ^e séance
	Canada	Ibid.
	Colombie	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	El Salvador	Ibid.
	Guatemala	Ibid.
	Guinée équatoriale	Ibid.
	Honduras	Ibid.
	Nouvelle-Zélande	Ibid.
	Nicaragua	Ibid.
	Paraguay	Ibid.
	Pérou	Ibid.
	Belgique	CS (37), 2363 ^e séance
	Indonésie	Ibid.
	Grèce	CS (37), 2364 ^e séance
	Kenya	Ibid.
	Libéria	Ibid.
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Allemagne, République fédérale d'	CS (37), 2366 ^e séance
	Chili	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Italie	Ibid.
	Pays-Bas	Ibid.
	Yougoslavie	CS (37), 2368 ^e séance
	Argentine	CS (37), 2371 ^e séance
	Brésil	Ibid.
	Honduras	CS (37), 2372 ^e séance
26. Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud	Algérie	CS (37), 2406 ^e séance
	Angola	Ibid.
	Botswana	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Zimbabwe	Ibid.
	Afrique du Sud	CS (37), 2407 ^e séance
	Égypte	Ibid.
	Guinée	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Seychelles	Ibid.
	Sierra Leone	Ibid.
	Swaziland	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Zambie	Ibid.
	Bénin	CS (37), 2408 ^e séance
	Grenade	Ibid.
	Kenya	Ibid.
	Nicaragua	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	CS (37), 2409 ^e séance

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Yémen	Ibid.
	Lesotho	CS (38), 2455 ^e séance
27. Lettre datée du 19 février 1983 adressée par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne	Bénin	CS (38), 2415 ^e séance
	Égypte	Ibid.
	Ghana	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Hongrie	CS (38), 2417 ^e séance
	Madagascar	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Algérie	CS (38), 2418 ^e séance
	Bulgarie	Ibid.
	Cuba	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
28. Lettre datée du 16 mars 1983 adressée par le représentant du Tchad	Côte d'Ivoire	CS (38), 2419 ^e séance
	Égypte	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Sénégal	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Bénin	CS (38), 2428 ^e séance
	Éthiopie	Ibid.
	Gabon	Ibid.
	Ghana	Ibid.
	Guinée	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Niger	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	République-Unie du Cameroun	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
29. Lettre datée du 22 mars 1983 adressée par le représentant du Nicaragua	Honduras	CS (38), 2420 ^e séance
	Mexique	Ibid.
	Panama	Ibid.
	Barbade	CS (38), 2421 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Espagne	Ibid.
	Grenade	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Algérie	CS (38), 2422 ^e séance

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Colombie	Ibid.
	Costa Rica	Ibid.
	Équateur	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Maurice	Ibid.
	Philippines	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Venezuela	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Allemagne, République fédérale d'	CS (38), 2423 ^e séance
	Argentine	Ibid.
	Belgique	Ibid.
	Bolivie	Ibid.
	Brésil	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Pérou	Ibid.
	République dominicaine	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Bulgarie	CS (38), 2424 ^e séance
	El Salvador	Ibid.
	Italie	Ibid.
	Mongolie	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Chypre	CS (38), 2425 ^e séance
	Hongrie	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Ghana	CS (38), 2426 ^e séance
	Guatemala	CS (38), 2427 ^e séance
	Uruguay	Ibid.
30 Lettre datée du 5 mai 1983 adressée par le représentant du Nicaragua	Grenade	CS (38), 2431 ^e séance
	Honduras	Ibid.
	Mexique	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Algérie	CS (38), 2432 ^e séance
	Cuba	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Guatemala	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Mali	Ibid.
	Seychelles	Ibid.
	Argentine	CS (38), 2433 ^e séance
	Costa Rica	Ibid.
	El Salvador	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Espagne	Ibid.
	Maurice	Ibid.
	Panama	Ibid.
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Sao Tomé-et-Principe	Ibid.
	Venezuela	Ibid.
	Colombie	CS (38), 2434 ^e séance
	Viet Nam	Ibid.
	Congo	CS (38), 2435 ^e séance
	Ouganda	Ibid.
	Grèce	CS (38), 2436 ^e séance
	République dominicaine	Ibid.
	Inde	CS (38), 2437 ^e séance
	Yougoslavie	Ibid.
31. Lettre datée du 2 août 1983 adressée par le représentant du Tchad	Jamahiriya arabe libyenne	CS (38), 2462 ^e séance
	Côte d'Ivoire	CS (38), 2463 ^e séance
	Égypte	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Libéria	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Bénin	CS (38), 2465 ^e séance
	Guinée	Ibid.
	Kenya	Ibid.
	Niger	Ibid.
	République-Unie du Cameroun	Ibid.
	Sénégal	Ibid.
	Somalie	CS (38), 2467 ^e séance
	Congo	CS (38), 2469 ^e séance
32. Lettre datée du 8 août 1983 adressée par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne	Cuba	CS (38), 2464 ^e séance
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Afghanistan	CS (38), 2466 ^e séance
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Égypte	CS (38), 2468 ^e séance
	Inde	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
33. Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1983 adressée par le représentant des États-Unis	Allemagne, République fédérale d'	CS (38), 2470 ^e séance
	Nouvelle-Zélande	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
• Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1983 adressée par l'observateur de la République de Corée	Bangladesh	CS (38), 2471 ^e séance
	Belgique	Ibid.
	Espagne	Ibid.
• Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1983 adressée par le représentant du Canada	Italie	Ibid.
	Libéria	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
• Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1983 adressée par le représentant du Japon	Philippines	Ibid.
	Portugal	Ibid.
	Sierra Leone	Ibid.
• Lettre datée du 2 septembre 1983 adressée par le représentant de l'Australie	Suède	Ibid.
	Colombie	CS (38) 2472 ^e séance
	Égypte	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Malaisie	Ibid.
	Bulgarie	CS (38) 2473 ^e séance
	Costa Rica	Ibid.
	Équateur	Ibid.
	Fidji	Ibid.
	Guatemala	Ibid.
	Irlande	Ibid.
	Kenya	Ibid.
	Paraguay	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	République dominicaine	Ibid.
	Singapour	Ibid.
	Tchad	Ibid.
	Thaïlande	Ibid.
	Côte d'Ivoire	CS (38) 2476 ^e séance
	Soudan	Ibid.
	Venezuela	Ibid.
34. La situation à la Grenade	Cuba	CS (38), 2487 ^e séance
	Grenade	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Mexique	Ibid.
	Venezuela	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Afghanistan	CS (38), 2489 ^e séance
	Algérie	Ibid.
	Angola	Ibid.
	Antigua-et-Barbuda	Ibid.
	Argentine	Ibid.
	Barbade	Ibid.
	Bolivie	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Jamaïque	Ibid.
	Mozambique	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Nigéria	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	République dominicaine	Ibid.
	Sainte-Lucie	Ibid.
	Seychelles	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Bénin	CS (38), 2491 ^e séance
	Brésil	Ibid.
	Bulgarie	Ibid.
	Cap-Vert	Ibid.
	Chili	Ibid.
	Colombie	Ibid.
	Égypte	Ibid.
	Équateur	Ibid.
	Guatemala	Ibid.
	Guinée-Bissau	Ibid.
	Hongrie	Ibid.
	Inde	Ibid.
	Mongolie	Ibid.
	Pérou	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	République dominicaine	Ibid.
	République-Unie de Tanzanie	Ibid.
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Ibid.
	Sao Tomé-et-Principe	Ibid.
	Singapour	Ibid.
	Sri Lanka	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Trinité-et-Tobago	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
	Zambie	Ibid.
35. Lettre datée du 3 février 1984 adressée par le représentant du Nicaragua	Honduras	CS (39), 2513 ^e séance
36. Lettre datée du 18 mars 1984 adressée par le représentant du Soudan	Bénin	CS (39), 2520 ^e séance
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	Nigéria	Ibid.
	Oman	Ibid.
	Zaïre	Ibid.
	Indonésie	CS (39), 2521 ^e séance
	Tchad	Ibid.
37. Lettre datée du 22 mars 1984 adressée par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne	Pologne	CS (39), 2522 ^e séance
	République arabe syrienne	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Yémen démocratique	Ibid.
	Afghanistan	CS (39), 2523 ^e séance
	Bulgarie	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Iran (République islamique d')	Ibid.
	Mongolie	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Cuba	CS (39), 2526 ^e séance
	Hongrie	Ibid.
38. Lettre datée du 29 mars 1984 adressée par le représentant du Nicaragua	Guyana	CS (39), 2525 ^e séance
	Honduras	Ibid.
	Cuba	CS (39), 2527 ^e séance
	Mexique	Ibid.
	République arabe syrienne	Ibid.
	Tchécoslovaquie	Ibid.
	Algérie	CS (39), 2528 ^e séance
	El Salvador	Ibid.
	Éthiopie	Ibid.
	Hongrie	Ibid.
	Jamahiriya arabe libyenne	Ibid.
	République démocratique allemande	Ibid.
	République démocratique populaire lao	Ibid.
	Seychelles	Ibid.
	Viet Nam	Ibid.
	Yémen démocratique	Ibid.
	Afghanistan	CS (39), 2529 ^e séance
	Costa Rica	Ibid.
	Guatemala	Ibid.
	Yougoslavie	Ibid.
39. Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite du Bahreïn, des Émirats arabes unis, de Koweït, d'Oman et du Qatar	Panama	CS (39), 2541 ^e séance
	Sénégal	Ibid.
	Yémen	Ibid.
	Équateur	CS (39), 2542 ^e séance
	Jordanie	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Soudan	Ibid.
	Allemagne, République fédérale d'	CS (39), 2543 ^e séance
	Japon	Ibid.
	Maroc	Ibid.

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Djibouti	CS (39), 2545 ^e séance
	Mauritanie	Ibid.
	Tunisie	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Libéria	CS (39), 2546 ^e séance
40. Lettre datée du 3 octobre 1984 adressée par le représentant de la République démocratique populaire lao	Thaïlande	CS (39), 2558 ^e séance
2. <i>Invitations adressées à des États Membres qui ont attiré l'attention du Conseil de sécurité sur une affaire, conformément au paragraphe 1 de l'Article 35)^b</i>		
41. Télégramme daté du 3 janvier 1979 adressé par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchéa démocratique	Kampuchéa démocratique	CS (34), 2108 ^e séance
42. La situation dans les territoires arabes occupés	Jordanie	CS (34), 2123 ^e séance
	Jordanie	CS (35), 2199 ^e séance
	Maroc	Ibid.
	Jordanie	CS (35), 2222 ^e séance
	Bahreïn	CS (35), 2226 ^e séance
	République arabe syrienne	CS (36), 2316 ^e séance
	Jordanie	CS (37), 2334 ^e séance
	Iraq	CS (37), 2352 ^e séance
	Maroc	Ibid.
	Maroc	CS (37), 2401 ^e séance
	Niger	Ibid.
	Jordanie	CS (38), 2412 ^e séance
	Qatar	CS (38), 2438 ^e séance
Yémen démocratique	CS (38), 2457 ^e séance	
43. Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud	Angola	CS (34), 2130 ^e séance
	Angola	CS (34), 2169 ^e séance
	Angola	CS (35), 2237 ^e séance
	Angola	CS (36), 2296 ^e séance
	Angola	CS (38), 2504 ^e séance
	Angola	CS (39), 2509 ^e séance
44. La question de l'Afrique du Sud	Côte d'Ivoire	CS (34), 2140 ^e séance
	Algérie	CS (39), 2548 ^e séance
	Éthiopie	CS (39), 2560 ^e séance
45. La situation en Rhodésie du Sud	Côte d'Ivoire	CS (34), 2142 ^e séance
	Madagascar	CS (34), 2181 ^e séance
	Malawi	CS (35), 2192 ^e séance
46. La situation au Moyen-Orient	Liban	CS (34), 2146 ^e séance
	Liban	CS (34), 2164 ^e séance

^b Les demandes de participation étaient contenues explicitement ou implicitement dans des lettres envoyées au Conseil conformément au paragraphe 1 de l'Article 35. Voir également le présent *Supplément* sous l'Article 35

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>
	Liban	CS (35), 2212 ^e séance
	Pakistan	CS (35), 2233 ^e séance
	Pakistan	CS (35), 2245 ^e séance
	Liban	CS (36), 2265 ^e séance
	Liban	CS (36), 2292 ^e séance
	Liban	CS (37), 2331 ^e séance
	Liban	CS (37), 2374 ^e séance
	Liban	CS (38), 2475 ^e séance
	Koweït	CS (39), 2540 ^e séance
	Liban	CS (39), 2552 ^e séance
47. Lettres datées des 13 et 15 juin 1979 adressée par le représentant du Maroc	Maroc	CS (34), 2151 ^e séance
48. Lettre datée du 3 janvier 1980 adressée par 52 États Membres concernant l'Afghanistan	Arabie saoudite	CS (35), 2185 ^e séance
	Australie	Ibid.
	Canada	Ibid.
	Colombie	Ibid.
	Égypte	Ibid.
	Japon	Ibid.
	Malaisie	Ibid.
	Nouvelle-Zélande	Ibid.
	Pakistan	Ibid.
	Singapour	Ibid.
	Costa Rica	CS (35), 2186 ^e séance
	Libéria	Ibid.
	Somalie	Ibid.
	Turquie	Ibid.
	Espagne	CS (35), 2187 ^e séance
	Italie	Ibid.
	Allemagne, République fédérale d'	CS (35), 2188 ^e séance
	Pays-Bas	Ibid.
	Venezuela	Ibid.
	Chili	CS (35), 2189 ^e séance
	Panama	Ibid.
49. Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1980 adressée par le représentant de Malte	Malte	CS (35), 2246 ^e séance
	Malte	CS (36), 2294 ^e séance
50. Plainte de l'Iraq	Iraq	CS (36), 2280 ^e séance
51. Plainte des Seychelles	Seychelles	CS (36), 2314 ^e séance
52. Lettre datée du 19 mars 1982 adressée par le représentant du Nicaragua	Nicaragua	CS (37), 2335 ^e séance
53. La situation entre l'Iran et l'Iraq	Iraq	CS (37), 2399 ^e séance
54. Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud	Lesotho	CS (37), 2406 ^e séance
55. Lettre datée du 19 février 1983 adressée par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne	Jamahiriya arabe libyenne	CS (38), 2415 ^e séance

<i>Question</i>	<i>État invité</i>	<i>Séance à laquelle l'État a été invité</i>	
56. Lettre datée du 16 mars 1983 adressée par le représentant du Tchad	Tchad	CS (38), 2419 ^e séance	
57. Situation en Namibie	Inde	CS (38), 2439 ^e séance	
	Maurice	Ibid.	
	Inde	CS (38), 2481 ^e séance	
	Sénégal	Ibid.	
58. Lettre datée du 2 août 1983 adressée par le représentant du Tchad	Tchad	CS (38), 2462 ^e séance	
59. Lettre datée du 8 août 1983 adressée par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne	Jamahiriya arabe libyenne	CS (38), 2464 ^e séance	
60. Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1983 adressée par le représentant des États-Unis	Australie	CS (38), 2470 ^e séance	
	Canada	Ibid.	
	Japon	Ibid.	
	• Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1983 adressée par l'observateur de la République de Corée		
	• Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1983 adressée par le représentant du Canada		
• Lettre datée du 1 ^{er} septembre 1983 adressée par le représentant du Japon			
• Lettre datée du 2 septembre 1983 adressée par le représentant de l'Australie			
61. La situation à Chypre	Chypre	CS (38), 2497 ^e séance	
	Grèce	Ibid.	
	Chypre	CS (39), 2531 ^e séance	
62. Lettre datée du 18 mars 1984 adressée par le représentant du Soudan	Soudan	CS (39), 2520 ^e séance	
63. Lettre datée du 22 mars 1984 adressée par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne	Jamahiriya arabe libyenne	CS (39), 2522 ^e séance	
64. Lettre datée du 21 mai 1984 adressée par les représentants de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, d'Oman et du Qatar	Arabie saoudite	CS (39), 2541 ^e séance	
	Bahreïn	Ibid.	
	Émirats arabes unis	Ibid.	
	Koweït	Ibid.	
	Oman	Ibid.	
	Qatar	Ibid.	
65. Lettre datée du 3 octobre 1984 adressée par le représentant de la République démocratique populaire lao	République démocratique populaire lao	CS (39), 2558 ^e séance	

****B. Cas où le Conseil a refusé d'adresser une invitation**